



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ET PIIA**

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 2 mars 2026, à 19 h, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogation mineure et PIIA ci-après mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : 190, chemin des Fondateurs Lot : 6392530 Matricule : 9425-15-6846	Autoriser l'installation de deux enseignes alors que le règlement de zonage 2024-732, article 149, stipule que le nombre maximal d'enseignes rattachées au bâtiment, est de une. Autoriser l'installation de ces deux enseignes rattachées au bâtiment, lesquelles ont respectivement des superficies de 4,32 mètres et 0,94 mètre, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 150, stipule que la superficie maximale pour une enseigne rattachée au bâtiment doit être de 2 mètres carrés. Autoriser l'installation d'une de ces deux enseignes à 4,47 mètres de hauteur, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 151, stipule que la hauteur maximale pour une enseigne rattachée au bâtiment doit être de 1,5 mètre.
2. Adresse : 190 chemin des Fondateurs Lot : 6392530 Matricule : 9425-15-6846	Demande d'approbation d'un P.I.I.A-01, secteur A, zone U-01, pour le remplacement d'une enseigne et pour l'ajout d'une autre.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 13 février 2026.

Marc-André Laforest, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc-André Laforest, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogation mineure et PIIA à être entendues à la séance ordinaire du 2 mars 2026, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le conseil, le 13 février 2026 entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 13 février 2026.

Marc-André Laforest
 Directeur général et greffier-trésorier